



Gaza, le tombeau de l'ordre mondial dominé par l'Occident

En soutenant les atrocités commises à Gaza, l'Occident réduit à néant ce qui lui reste de crédibilité et ramène l'ordre mondial "fondé sur des règles" qu'il prétend diriger à un point de non-retour.

Par [Saul Takahashi](#)

Mondialisation.ca, 19 janvier 2024

[Aljazeera \(Opinion\)](#)

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#), [Loi et Justice](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)

Quelle que soit sa conclusion, le procès intenté par l'Afrique du Sud devant la Cour internationale de justice pour violation par Israël de la Convention sur le génocide entrera dans l'histoire. On s'en souviendra soit comme de la première étape vers la responsabilisation d'un État voyou pour des violations répétées et de longue date du droit international, soit comme du dernier souffle d'un système international dysfonctionnel dirigé par l'Occident.

En effet, l'hypocrisie des gouvernements occidentaux (et de l'élite politique occidentale dans son ensemble) a finalement mener le soi-disant "*ordre mondial fondé sur des règles*" qu'ils prétendent diriger au point de non-retour. Le soutien inconditionnel de l'Occident au massacre génocidaire d'Israël à Gaza a véritablement mis en lumière la politique de deux poids deux mesures de l'Occident en matière de droits de l'homme et de droit international. Il n'y a pas de retour en arrière possible, et l'Occident ne peut s'en prendre qu'à sa propre arrogance.

La litanie des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis par Israël à Gaza est claire comme de l'eau de roche pour quiconque a accès à un smartphone. Les réseaux sociaux regorgent de vidéos montrant hôpitaux et écoles bombardés, des pères sortant les corps sans vie de leurs enfants de sous des bâtiments détruits, des mères pleurant sur les cadavres de leurs bébés. Et pourtant, la réaction des gouvernements occidentaux - outre un soutien militaire et politique apparemment illimité - a été de taxer toute critique d'Israël d'antisémitisme, et de tenter d'interdire purement et simplement toute expression de solidarité avec le peuple palestinien.

Malgré cette oppression, des dizaines de milliers de personnes descendent dans la rue jour après jour pour exprimer leur dégoût face aux atrocités israéliennes et à la complicité de l'Occident. Désespérés de retrouver un semblant de crédibilité, les gouvernements occidentaux (y compris les États-Unis) ont récemment commencé à critiquer par touches légères les attaques israéliennes. Mais c'est trop peu, et trop tard. La crédibilité occidentale est irrémédiablement détruite.

Bien sûr, l'hypocrisie occidentale ne date pas d'hier. Selon les gouvernements occidentaux, le monde devrait s'insurger contre l'agression russe, mais être pleinement satisfait de la

brutalité israélienne et du non-respect des normes internationales. Les Ukrainiens qui lancent des cocktails Molotov sur les forces d'occupation russes sont des héros et des combattants de la liberté, tandis que les Palestiniens (et d'autres) qui osent s'élever contre l'apartheid israélien sont des terroristes. Les réfugiés ukrainiens à la peau blanche sont les bienvenus, tandis que les réfugiés noirs et bruns issus des conflits du Moyen-Orient, d'Asie et d'Afrique (dont la plupart sont le fait de l'Occident) peuvent bien couler au fond de la Méditerranée. L'attitude de l'Occident est vraiment : des règles pour toi, mais pas pour moi.

La position occidentale à l'égard de la Chine témoigne du même manque d'honnêteté. La Chine est virtuellement cernée par des bases militaires américaines et alliées armées jusqu'aux dents. Pourtant, c'est la Chine qui est coupable de ... quoi ? Incapables de prouver une infraction concrète, les gouvernements et les médias occidentaux ne peuvent qu'accuser la Chine de "*s'affirmer davantage*", c'est-à-dire de ne pas rester à la place subalterne qui lui a été assignée dans l'ordre hégémonique occidental.

La justice internationale est devenue une plaisanterie de mauvais goût. Si la Cour pénale internationale [CPI] fonctionnait efficacement, les dirigeants israéliens seraient jugés en ce moment même, et l'Afrique du Sud n'aurait pas eu besoin de saisir la Cour Internationale de Justice [CIJ]. En l'état actuel des choses, la CPI n'a inculqué que des Africains jusqu'en 2022, date à laquelle elle a annoncé une enquête sur l'invasion russe de l'Ukraine, moins d'une semaine après qu'elle ait commencé. En moins d'un an, la CPI a prononcé des inculpations, y compris à l'encontre du président russe Vladimir Poutine. À l'inverse, il a fallu plus de six ans à la CPI pour ouvrir une enquête sur la situation en Palestine, et même aujourd'hui, des années plus tard, aucune mesure significative n'a encore été prise. Alors qu'Israël poursuivait son orgie de violence contre la population de Gaza, Karim Khan, le procureur général britannique de la CPI, s'est rendu en Israël et a insisté sur la nécessité de poursuivre les crimes du Hamas, tout en se montrant indulgent à l'égard des crimes israéliens. Rien d'étonnant donc que de nombreuses organisations de la société civile demandent son renvoi.

Bien sûr qu'on connaît déjà l'hypocrisie occidentale. Dès le départ, les normes juridiques internationales ont été conçues pour s'appliquer uniquement aux peuples dits "*civilisés*", c'est-à-dire blancs. Les sauvages ne comptaient pas, et les puissants États occidentaux pouvaient - et ont - fait d'eux ce qu'ils voulaient. Les autochtones ne "*possédaient*" certainement pas de terres ou de ressources naturelles, et les puissances coloniales étaient libres de s'en emparer et de les exploiter à leur guise. Le sionisme a également été fondé sur de telles attitudes racistes - des attitudes encore au cœur des politiques israéliennes à ce jour.

Cette politique de deux poids, deux mesures est évidente en ce qui concerne le droit à l'autodétermination nationale, le droit fondamental de tous les peuples à choisir leur propre système politique et à contrôler leurs propres ressources naturelles. Après la Première Guerre mondiale, le président américain Woodrow Wilson a insisté pour que l'autodétermination soit le principe directeur du nouvel ordre mondial - mais, bien sûr, uniquement pour les Européens. Les Palestiniens et les autres peuples arabes ont découvert à leurs dépens que le colonialisme était bien vivant : ils ont été soumis aux mandats de la Société des Nations, qui justifiaient la domination coloniale pour les "*peuples qui ne sont pas encore capables de se défendre par eux-mêmes*". La Charte des Nations unies comportait également des dispositions relatives à la tutelle, qui s'inspiraient essentiellement des mandats de la Société des Nations.

Les guerres d'indépendance en Asie et en Afrique ont mis un terme à ces dispositions. Les pays nouvellement indépendants ont exigé avec succès que l'autodétermination devienne un droit pour tous. Les deux pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, adoptés en 1966, stipulent tous deux le droit de tous les peuples à l'autodétermination dans leur article 1 commun, précisant que seule l'autodétermination politique et économique peut donner un sens aux autres droits fondamentaux.

La discussion sur le droit à l'autodétermination est allée plus loin, au grand dam des gouvernements occidentaux. L'Assemblée générale des Nations unies a déclaré à plusieurs reprises que la lutte armée (y compris celle du peuple palestinien) contre la domination coloniale est légitime. Le protocole additionnel de 1977 aux conventions de Genève, relatif au droit de la guerre, stipule également que les luttes contre les régimes coloniaux et racistes sont reconnues. Le droit international a incontestablement évolué dans le bon sens.

Pourtant, les systèmes de mise en œuvre de ces lois restent inappliqués. C'est voulu, permettant aux pays puissants d'agir en toute impunité et de soutenir leurs protégés, comme c'est le cas des États-Unis et d'Israël. Même si la CIJ ordonne provisoirement à Israël de mettre fin à ses violences et même si, des années plus tard, elle le déclare coupable de génocide, sans aucune mesure d'application, Israël peut (et va probablement) tout simplement ignorer ces décisions. Ce serait certainement la fin de l'ordre mondial actuel, car toute façade d'équité s'effondrera.

L'application du droit international est entre les mains du Conseil de sécurité des Nations unies, mais avec le droit de veto accordé aux cinq pays du côté des vainqueurs en 1945, cet organe s'est avéré à maintes reprises inapte à appliquer son mandat. L'Assemblée générale n'a aucun pouvoir exécutif. Les Nations unies, la CPI et la plupart des autres organisations internationales manquent constamment de fonds, ce qui signifie qu'elles dépendent fortement des contributions volontaires des États. Ce qui les rend vulnérables à l'influence indue des riches et des puissants : en d'autres termes, les riches pays occidentaux.

Plus fondamentalement, ces institutions internationales ne sont pas représentatives. Bien que les organisations de la société civile puissent contribuer à la plupart des débats, seuls les gouvernements ont leur mot à dire dans le processus de prise de décision - en dépit du fait que, comme nous le voyons dans le cas de Gaza, même les gouvernements des prétendues démocraties ne représentent pas nécessairement la volonté de leur peuple.

L'agression et la colonisation israéliennes doivent cesser et les auteurs de violations des droits de l'homme en Palestine doivent rendre des comptes, y compris les dirigeants occidentaux complices de génocide. Mais nous ne devons pas nous arrêter en si bon chemin. Nous devons exiger une réforme révolutionnaire des institutions internationales. Elles se doivent de devenir véritablement démocratiques et égalitaires. Elles se doivent de refléter la voix des peuples, par le biais d'organisations de la société civile et d'autres modes de représentation démocratique - et non des gouvernements trop souvent à la solde d'intérêts riches et puissants.

Il ne sera pas aisé de créer un ordre mondial garantissant justice et égalité des droits pour tous, cela nécessitera des efforts soutenus de la part des citoyens du monde, en faisant pression sur les gouvernements et organisations internationales pour changer. Mais c'est la seule façon de faire en sorte que "*plus jamais ça*" devienne une réalité.

Saul J. Takahashi

Image en vedette : *Un homme est assis sur les décombres tandis que d'autres errent parmi les débris des bâtiments visés par les frappes aériennes israéliennes dans le camp de réfugiés de Jabaliya, au nord de la bande de Gaza, le mercredi 1er novembre 2023 [AP Photo/Abed Khaled].*

Article original en anglais : [Gaza will be the grave of the Western-led world order](#), Aljazeera, le 17 janvier 2023.

Traduction : [Spirit of Free Speech](#)

*

Saul J. Takahashi est professeur de droits de l'homme et d'études sur la paix à l'université Jogakuin d'Osaka, au Japon. Avocat international spécialisé dans les droits de l'homme, il a été chef adjoint du bureau de l'agence des Nations unies pour les droits de l'homme en Palestine occupée de 2009 à 2014.

La source originale de cet article est [Aljazeera \(Opinion\)](#)

Copyright © [Saul Takahashi](#), [Aljazeera \(Opinion\)](#), 2024

Articles Par : [Saul Takahashi](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez : media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca